



AAPPMA DE DIEPPE ET DES ENVIRONS

Président : Jacques LEFEBVRE - Siège social : 22, rue des Violettes 76810 LUNERAY

Courriel : aappmadieppe@free.fr – site internet : <http://aappmadieppe.free.fr>

Carte de pêche 2016 des structures associatives de la pêche de loisir

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.
Une fois collés sur une carte délivrée, les timbres CPMA doivent être oblitérés par cachet ou signature du dépositaire.
Seules les cartes de pêche acquises par Internet sur [ww.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr) peuvent être réimprimées gratuitement.

Produits	Description	Timbre « à coller » sur les cartes de pêche d'AAPPMA	Cartes de pêche avec le timbre CPMA pré-imprimé	Cartes de pêche « Internet »	Tarif
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	85,00 €
Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE	Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE. Prix unique : 95€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	95,00 €
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)		NEANT	@oui	20,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. Pêche à 1 ligne. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 6€ (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	6,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». Pêche à 1 ligne 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Prix unique : 32 € (Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte)	NEANT		@oui	32,00 €

<p>Carte journalière</p>	<p>Carte journalière disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours. Doit y figurer expressément le jour de validité.</p>		<p>NEANT</p>	<p>@oui</p>	<p>15,00 €</p>
<p>Carte Hebdomadaire</p>	<p>Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 32€ (<i>Timbre CPMA pré-imprimé sur la carte</i>)</p>	<p>NEANT</p>	 	<p>@oui</p>	<p>32,00 €</p>
<p>Carte Hebdomadaire pour un membre AAPPMA</p>	<p>Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre. 1^{ère} et 2^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte de pêche sans timbre CPMA « Hebdomadaire ». Elle doit être présentée avec une carte comportant une CPMA annuelle 2015. Doivent y figurer expressément les jours de validité. Prix unique : 19,70 € (<i>Pas de timbre CPMA</i>)</p>	<p>NEANT</p>		<p>@oui</p>	<p>19,70 €</p>
<p>Timbre Migrateurs</p>	<p>Supplément d'une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours, pour la pêche du saumon et de la truite de mer sur les rivières et suivant la période où la pêche est autorisée. Seulement disponible dans les 13 départements où la pêche du saumon et de la truite de mer est autorisée. L'acquisition du timbre est liée à l'assortiment déclaratif de capture. (<i>Timbre CPMA acquitté une seule fois</i>)</p>		<p>NEANT</p>	<p>@oui uniquement chez les dépositaires « Migrateurs »</p>	<p>50,00 €</p>
<p>Timbre Carpodrome</p>	<p>Supplément parcours spécifique</p>		<p>NEANT</p>	<p>@oui Option à valider lors de l'achat</p>	<p>15,00 €</p>